

## CONDITIONS DE VENTE

Les présentes conditions de vente ("CV") s'appliquent dans leur intégralité à compter du 1er mars 2019, sont rédigées en langue française dans leur version originale qui seule fait foi, primant sur toute autre version traduite en langue étrangère, et prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du client, quels qu'en soient les termes. Toute commande adressée à ETS JACQUES BIGNON SAS (ci-après désignée « BIGNON ») implique sans réserve l'acceptation de présentes CV. Toute autre condition en contradiction avec les présentes ne sera prise en compte que si elle a été acceptée de manière expresse par BIGNON dans la confirmation de la commande du client. Les présentes CV, actualisables périodiquement, annulent et remplacent les conditions de vente précédentes. Le client devra donc s'assurer avant de passer commande que les conditions de vente qu'il détient constituent bien la dernière édition.

### Champ d'application

Les présentes CV s'appliquent à toutes les ventes de produits fabriqués par BIGNON, exclusivement consenties pour les besoins de leur activité aux clients professionnels. A cet égard, la spécificité et la technicité des produits nécessitent que le client ait une compétence technique compatible avec la nature et la finalité des produits.

### Loi applicable

Toute question relative aux présentes CV, ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les stipulations contractuelles, sera soumise aux dispositions de la **loi interne française**, exclusion faite de la Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale de marchandises.

### Commandes / Formation du contrat

#### Formation du contrat

Le contrat de vente ne sera valablement formé que lors de l'acceptation écrite par le client, de la confirmation de commande adressée à ce dernier par BIGNON.

Toute modification ou rétractation de la commande par le client depuis le moment de formation du contrat de vente jusqu'à la date d'expédition des produits ne sera prise en compte que si elle a été acceptée par écrit par BIGNON. En cas de rétractation ou de modification de commande, les acomptes éventuellement versés resteront acquis à BIGNON, sans préjudice de tout droit à indemnisation pour tout dommage résultant de la modification ou de la rétractation d'une commande.

#### Prises de mesures

Il appartient au client de prendre les mesures, de les vérifier, et de les reporter sur la commande transmise à BIGNON.

Les mesures prises par les employés ou représentants de BIGNON sur les lieux de pose des produits sont exclusivement réalisées pour l'établissement du tarif des produits.

Conformément à l'article « Retours », les produits qui seraient impropres à leur destination, ou qui ne pourraient être posés en raison d'une erreur de mesures ne seront ni repris ni échangés.

### Livraison / Transfert des risques

#### Délais de livraison

Les délais de livraison sont indiqués sur les confirmations de commande de BIGNON. Ils sont donnés à titre purement indicatif et leur non respect ne saurait en aucun cas donner lieu à une annulation de commande ou au versement de dommages et intérêts. Il est précisé que :

- les livraisons sont traitées en fonction des délais de fabrication des produits et de l'ordre d'arrivée des commandes,
- les délais indicatifs sont communiqués sous réserve des possibilités d'approvisionnement et de transport,
- toute modification de la commande en cours d'exécution, acceptée par BIGNON, entraînera une prolongation des délais de livraison.

Les retards éventuels ne donneront pas le droit au Client d'annuler la vente, de refuser les produits, d'appliquer des pénalités de retard, ou de réclamer des dommages et intérêts. En toute hypothèse, une livraison dans les délais indicatifs communiqués ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations à l'égard de BIGNON.

#### Moment et lieu de la livraison

La livraison sera effectuée par BIGNON au lieu convenu sur la confirmation de commande.

#### Transport

Sauf dispositions contraires sur les confirmations de commande, le choix du transporteur et du mode de transport utilisé pour l'acheminement des produits sera librement effectué par BIGNON. Les frais de transport seront, sauf dispositions contraires sur les confirmations de commandes, à la charge du client.

#### Transfert des risques

Le transfert au client des risques des produits s'effectue dès le chargement des marchandises par BIGNON dans le véhicule de transport, les produits voyageant aux risques et périls du client. Le Client s'engage à ce titre à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile.

#### Conformité

L'état, la conformité, l'absence de défaut apparent et le nombre des produits et des accessoires des produits doivent être impérativement vérifiés lors de leur arrivée sur le lieu de livraison, en présence du transporteur ; les frais et les risques afférents à la vérification étant à la charge du client. Toute réclamation, réserve ou

contestation relative aux manquants et/ou avaries devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur dans les 3 jours (non compris les jours fériés) suivant la prise de livraison des produits. Le client sera tenu pour responsable de tout préjudice subi par BIGNON du fait du non-respect de cette procédure. Toute réclamation, réserve ou contestation devra en outre être mentionnée sur les documents fournis, et confirmée à BIGNON par écrit dans les délais les plus brefs à compter de l'arrivée des produits. Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, BIGNON se réservant le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou sous-traitant à toute constatation, vérification et réparation sur place. A défaut du respect de ces conditions, la réception sera réputée sans réserve et la responsabilité de BIGNON pour défaut de conformité des produits ne pourra plus être mise en cause. Tout retour des produits motivé par un défaut apparent doit avoir fait l'objet d'un accord exprès et préalable de BIGNON. Les produits reconnus défectueux par BIGNON devront être retournés dans un délai de 30 jours à compter de l'arrivée des produits sur le lieu de fourniture. Aucun produit ne pourra faire l'objet d'un retour s'il n'est pas en parfait état de conservation, s'il présente un quelconque signe de démontage ou d'utilisation. Les frais et risques du retour seront partagés : l'aller sera à la charge de BIGNON et le retour à la charge du client. Les produits seront remplacés par des produits identiques ou par des produits similaires. Les produits similaires, c'est à dire substituables à ceux commandés, sont ceux de même qualité et satisfaisant les mêmes fonctions économiques et d'usage. Le retour des produits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité au profit du client.

### Garantie des vices cachés

Sauf indication contraire spécifique sur les factures, la dénonciation des vices cachés devra être formulée par le client par écrit dans un délai de 2 ans suivant la date de livraison. Il est expressément convenu qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra pas invoquer la garantie des vices cachés des produits ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action intentée contre lui par BIGNON pour inexécution du contrat de vente. Le client devra fournir toute justification quant à la réalité et au moment d'installation des vices constatés, BIGNON se réservant le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou sous-traitant à toute constatation, vérification et analyse sur place. A défaut du respect de ces conditions, la garantie due à raison des vices cachés des produits ne pourra plus être mise en œuvre. La garantie de BIGNON est expressément limitée :

- à remplacer les produits reconnus défectueux gratuitement, ou
- à procéder gratuitement à leur mise en conformité, le choix étant fait après accord avec le client.

La mise en conformité est réalisée suivant les modalités décidées ou agréées par le client et BIGNON. Le remplacement ou la mise en conformité des pièces, faits par accord entre BIGNON et le client, ne peut avoir pour effet de modifier le régime de la garantie, et ne prolonge pas sa durée. Toute mise en conformité de pièces réalisée par le client sans l'accord exprès et préalable de BIGNON sur son principe et sur son coût, entraîne la perte du droit à la garantie. La garantie ne s'étend en aucun cas, sauf accord contraire des parties :

- aux dommages causés par un produit défectueux, au cours de son utilisation, si le client a commis la faute de le mettre en service sans avoir procédé ou fait procéder à tous les contrôles et essais qu'auraient dû nécessiter son utilisation et le résultat recherché,
- aux dommages provoqués par des conditions anormales d'utilisation, un entretien défectueux, une application non spécifiée à l'origine ou contraire aux précautions d'emplois notifiées au client, un stockage inadapté ou par un montage qui ne respecterait pas les règles de l'art et/ou les instructions et spécifications de BIGNON,
- aux dommages causés par la défaillance d'un produit fourni par BIGNON provoquée par d'autres pièces et/ou composants voisins ou auxquels il est associé par ou à la demande du client.

Les frais de port en cas de mise en conformité des produits sous garantie seront partagés : l'aller sera à la charge du client et le retour à la charge de BIGNON. Aucun retour de produits réputés défectueux ne pourra être effectué par le client sans l'accord écrit préalable de BIGNON. L'accord écrit de BIGNON ne vaut en aucun cas acceptation de la mise en jeu de la garantie. Le retour sous garantie ne justifie en aucun cas un retard de paiement de la part du client.

Nonobstant ce qui précède, BIGNON exclut expressément la garantie des vices cachés pour les produits vendus à un professionnel de même spécialité.

### Retours

Hormis les cas prévus aux articles « Conformité » et « Garantie des vices cachés », les produits ne sont ni repris ni échangés.

### Garantie contractuelle

BIGNON et le client pourront convenir d'une garantie contractuelle qui ne pourra en aucun cas déroger aux dispositions des présentes CV qui prévalent.

### Prix des produits

Les prix des produits sont indiqués dans les confirmations écrites de commandes adressées par BIGNON au client, et sont exprimés en euros et hors taxes. Ces prix s'entendent nets, départ entrepôt, emballage standard compris. Dans tous les cas, tous impôts, taxes et droits de douane sont à la charge du client, ainsi que les frais de manutention et de montage.

### Paiement

Les factures sont payables en EUROS au siège social de BIGNON. Les factures sont payées par virement interbancaire ou par tout autre moyen de paiement

accepté par BIGNON, entre les mains d'un préposé ou d'un mandataire de BIGNON, ou bien de toute personne ou organisme substitué de son choix, le client acceptant par avance et sans réserve une telle substitution sur simple déclaration de BIGNON. BIGNON se réserve le droit d'exiger le paiement d'un acompte à la commande. En outre, BIGNON pourra se garantir contre le risque de non-paiement du prix de la commande au moyen d'une couverture d'assurance-crédit. Aussi, en cas de détérioration du crédit du client, de modification des conditions de couverture, de réduction, de suspension ou d'annulation de la couverture par l'assureur, y compris après la confirmation de commande, BIGNON pourra exiger des garanties de paiement ou un règlement comptant, avant l'exécution des commandes reçues.

Constitue un paiement au sens du présent article la mise effective des fonds à la disposition de BIGNON. Tout paiement effectué après l'échéance convenue dans la confirmation de commande entraînera de plein droit et sans formalités l'octroi d'une pénalité de retard assise sur les sommes restant dues, égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de l'échéance majoré de 10 points. Le retard ou défaut de paiement total ou partiel, et/ou le défaut de fourniture de garanties de paiement entraînera en outre la possibilité pour BIGNON de suspendre immédiatement tout contrat en cours d'exécution et de rendre exigibles toutes les dettes non encore échues dues par le client à BIGNON à quelque titre que ce soit. BIGNON pourra également demander au client le versement d'une indemnité forfaitaire d'un minimum de 40 € en couverture des frais administratifs et de recouvrement occasionnés par le traitement de l'impayé. Cette indemnité sera due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement. En cas d'incident de paiement, les parties conviennent en outre que leurs créances réciproques de sommes d'argent se compenseront entre elles, de plein droit et sans formalité, que les conditions de la compensation légale soient ou non remplies. BIGNON se réserve également la faculté de retenir les produits non payés et non encore effectivement livrés au client. BIGNON se réserve le droit de conditionner l'acceptation de toute nouvelle commande à la constitution de garanties de paiement ou au paiement à la commande. Les règlements du client s'imputent en priorité sur les factures des produits déjà utilisés ou revendus..

#### **Clause de réserve de propriété**

**Les produits sont vendus sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement.** Le client ne pourra en aucun cas nantir, donner à gage ou consentir des sûretés sur les produits impayés. Le client conserve néanmoins, de plein droit et sans formalités, le droit de revendre les produits. Cependant, en cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations par le client, ladite autorisation pourra être retirée à tout moment par BIGNON. Aussi, le retrait de l'autorisation aura lieu de plein droit dans l'hypothèse du non paiement d'une seule facture à son échéance ou de cessation de paiement. Le client s'engage à informer BIGNON de tout risque d'atteinte à son droit de propriété sur les produits (action, saisie des produits, etc.), dès la connaissance d'un tel risque. En cas de manquement par le client aux obligations du présent article, le client sera redevable envers BIGNON, à titre de clause pénale, d'une somme équivalente à 15 % de l'ensemble sommes échues ou non, dues par le client. Les produits livrés et non payés sont présumés être ceux correspondants entreposés dans les locaux du client. Ces dispositions ne font pas obstacle, dès la livraison des produits, au transfert au client des risques de perte ou de détérioration ainsi que des dommages qu'ils pourraient causer.

#### **Emballages / Conditionnements**

Les emballages ou conditionnements réalisés par BIGNON seront mis, à titre gratuit, à la disposition du client. Ils devront être au choix de BIGNON, détruits, ou retournés propres et en bon état à BIGNON aux frais du client.

#### **Confidentialité**

Le client considérera comme strictement confidentielles et s'engage à ne pas communiquer, ni exploiter à des fins étrangères au contrat toutes les informations transmises par BIGNON avant ou après la conclusion du contrat. Les documents remis à ce titre au client par BIGNON demeurent son entière propriété et devront lui être restitués sur simple demande. L'obligation de confidentialité sera maintenue pendant 2 ans à compter de la date de transmission desdites informations.

#### **Informatique et libertés**

Le client est informé que BIGNON met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi et l'exécution des commandes au profit de ses clients et la prospection commerciale. Les données collectées sont notamment : Noms et prénoms, adresse mail, numéro de téléphone et fonction au sein de l'entreprise.

Ces données seront conservées le temps de la durée de la relation commerciale et sont susceptibles d'être archivées au-delà de cette durée.

Ces données sont destinées aux services habilités de BIGNON (commercial, comptabilité et communication) et éventuellement aux organismes fiscaux et administratifs, ainsi qu'aux conseils de BIGNON chargés de la comptabilité et de l'audit et aux prestataires de BIGNON intervenant dans l'exécution du contrat de vente (ex. transporteurs).

BIGNON met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les personnes physiques concernées employées du client, bénéficient sur les données à caractère personnel les concernant: d'un droit d'accès à ces données, de la possibilité d'en demander la rectification, l'effacement ou de s'opposer au traitement pour des motifs légitimes et à condition notamment que les données traitées ne sont pas indispensables au respect par la société BIGNON de ses obligations contractuelles, légales ou réglementaires, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et de portabilité des données traitées.

Ces droits peuvent être exercés gratuitement en adressant une demande à l'adresse suivante : [rgpd@bignon.com](mailto:rgpd@bignon.com) ou par courrier au service RGPD.

Les personnes concernées disposent également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

BIGNON se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause BIGNON s'engage à faire parvenir au client la version actualisée

#### **Propriété intellectuelle et industrielle**

Le client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle et industrielle sur les produits, marques, dessins et modèles, et sur la technologie de BIGNON, cette dernière demeurant propriétaire exclusif de tous ces droits. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, par le client, des marques appartenant à BIGNON est strictement interdite, sauf accord préalable et exprès de BIGNON. Dans l'hypothèse où les produits contractuels feraient l'objet d'un reconditionnement par le client, celui-ci s'engage à mentionner de manière apparente, et en respectant les consignes du vendeur, les signes distinctifs indiqués par le vendeur sur les conditionnements et/ou emballages des produits contractuels livrés. Pour ce faire, l'acheteur sollicitera dans les plus brefs délais l'accord préalable et exprès du vendeur sur les modalités d'apposition des marques et des signes distinctifs sur les emballages et/ou conditionnements. Le client informera BIGNON, dès qu'il aura eu connaissance de toute action judiciaire intentée contre lui en matière de propriété intellectuelle et industrielle, concernant les produits de BIGNON, et ne prendra aucune mesure sans en avoir expressément référé à BIGNON. BIGNON est seule en droit de diriger la procédure et de décider de toute action à prendre à l'égard des biens, tant à l'égard des tribunaux que des tiers intéressés à l'affaire. BIGNON garantira le client contre toute condamnation, sous réserve du respect des conditions énumérées ci-dessus.

#### **Utilisation des produits et information des consommateurs**

Le client s'engage à délivrer à l'acheteur les conseils et informations nécessaires au bon usage des produits, à adapter les produits aux besoins exprimés et constatés de l'acheteur en réalisant les réglages nécessaires, et à informer des caractéristiques essentielles des produits ainsi que de leur condition d'utilisation et d'entretien. Plus généralement le client s'engage dans ce cadre à se conformer aux dispositions de l'article L.111-1 et suivants du Code de la consommation.

#### **Responsabilité**

BIGNON reconnaît vendre des produits conformes aux normes et réglementations applicables en France à la date de la vente. En aucun cas, BIGNON ne garantit la conformité des produits vendus avec les normes et réglementations applicables en dehors du Territoire Français. Il appartient en conséquence au client de s'assurer avant de passer commande de la conformité des produits qu'il envisage d'acquérir avec les normes et réglementations applicables sur le territoire de destination des produits. Dans ce cadre le client acquiert les produits à ses risques et périls et ne pourra pas engager la responsabilité de BIGNON sur le fondement de la non conformité de ces derniers à des normes et réglementations extérieures au Territoire Français. De même il appartient au client de suivre l'évolution des réglementations applicables aux produits achetés afin de lui permettre de prendre toute action corrective ou de précaution sur lesdits produits, en cas d'évolution desdites réglementations. En tout état de cause, le client ne pourra rechercher la responsabilité de BIGNON qu'en prouvant une faute de cette dernière. La responsabilité de BIGNON ne pourra être recherchée en cas de force majeure. BIGNON ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage résultant de l'utilisation des produits dans des conditions différentes de celles indiquées par BIGNON dans les notices d'utilisation, lors des formations, ou à toute autre occasion. Au cas où la responsabilité de BIGNON serait retenue, le montant des sommes mises à sa charge ne pourra excéder DIX (10) % du prix effectif encaissé par BIGNON au titre du produit en cause. Le client ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité de BIGNON pour les dommages causés aux biens en cas de défectuosité de ses produits, BIGNON s'exonérant dans ce cas de toute responsabilité, conformément à la faculté donnée par les articles 1386-1 et suivants du Code civil. Le client devra s'efforcer de minimiser les dommages, dans son intérêt, comme dans celui de BIGNON. Dans tous les cas, le client est responsable de la fixation et de la publicité de ses prix de revente.

#### **Compétence juridictionnelle**

Tout différend ayant trait aux présentes CV, ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, sera, à défaut de règlement amiable, soumis à la compétence exclusive des **Tribunaux du lieu du siège social de BIGNON**, même en cas de pluralité d'instances ou de parties, d'appel en garantie ou de référé.